

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **11 février 2013**

Décision n° **B-2013-3892**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition de 33 lots dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété situé 7 et 9, rue Jean-Baptiste Clément et appartenant à Mme Evelyn Labeye

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 4 février 2013

Secrétaire élu : Madame Karine Dognin-Sauze

Compte-rendu affiché le : mardi 12 février 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Bernard R., Bouju, Mme Peytavin, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents excusés : MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Mme Besson (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), MM. Barge (pouvoir à M. Assi), Passi, Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse (pouvoir à M. Bernard R.), Mme Frih (pouvoir à M. Darne J.).

Absents non excusés : MM. Arrue, Charles, Vesco, David G., Lebuhotel.

Bureau du 11 février 2013**Décision n° B-2013-3892**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition de 33 lots dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété situé 7 et 9, rue Jean-Baptiste Clément et appartenant à Mme Evelyne Labeye**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 janvier 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Madame Evelyne Labeye est propriétaire de la totalité des lots de l'ensemble immobilier en copropriété situé 7 et 9, rue Jean-Baptiste Clément à Villeurbanne.

Cet ensemble immobilier se situe à proximité du campus de la Doua concerné par le projet Lyon Tech. Ce site a été retenu dans le cadre du projet Lyon Cité Campus par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche qui est porté par l'Université de Lyon. Ce projet vise à réhabiliter le campus existant mais également à ouvrir celui-ci sur la Ville de Villeurbanne pour mieux l'insérer dans le tissu urbain et développer des synergies entre les établissements du campus et les entreprises en lien avec ses activités.

Par acte du 4 juin 2012, la Communauté urbaine de Lyon a déjà acquis 12 lots représentant 270/1000 des parties communes générales et se propose d'acquérir les 33 lots restant encore propriété de madame Evelyne Labeye.

Il s'agit de 11 appartements (10 T2 et 1 T3) formant les lots n° 6, 7, 8, 21, 22, 24 à 29, de 11 caves formant les lots n° 1 à 3, 9, 12 à 18 et de 11 garages formant les lots n° 31, 32, 34, 36, 38 à 42, 44 et 45 ainsi que les 730/1000 des parties communes générales.

Aux termes du compromis, madame Evelyne Labeye accepte de céder les biens lui appartenant au prix de 1 160 000 €, frais d'agence inclus, en partie occupés, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 5 octobre 2012, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 1 160 000 €, de 33 lots dépendant de l'ensemble immobilier en copropriété situé 7 et 9, rue Jean-Baptiste Clément à Villeurbanne et appartenant à madame Evelyne Labeye, dans le cadre du plan de développement du campus de la Doua.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P03 - Soutien à l'enseignement supérieur, recherche, hôpitaux, individualisée sur l'opération n° 0P03O2721, le 21 mai 2012 pour la somme de 4 000 000 € en dépenses.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 2132 - fonction 90, pour un montant de 1 160 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 14 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 12 février 2013.